

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. R-3867-2013,
phase 3, sujet A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

GAZ METRO

Demanderesse

et

REGROUPEMENT DES
ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ) *et al.*

Intervenants

DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR
L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE
DE GAZ MÉTRO –
Méthode de détermination des coûts marginaux de prestation de
service de long terme

NOTES POUR ARGUMENTATION DU ROÉÉ

Régie de l'énergie
DOSSIER: R. 3867-2013 Ph 3A
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
21.04.2017
Date:
NON COTÉES
Pièces n°:

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Signification et importance du présent dossier

- « [D]ans ce dossier, nous allons travailler pour la postérité. L'objectif est de déterminer la meilleure méthode pour établir le coût marginal d'opérations de long terme qui sera utilisée par Gaz Métro dans ses analyses de rentabilité de projets de développement. »
 - N.S., vol. 2, p. 8 (Président Pilotto).

- « Appropriate computation of line-extension profitability is essential for rational choices determining when gas utilities should expand their systems, and who should pay for that expansion. Line extensions can be very expensive. An extension project that does not produce enough revenue to cover its costs (plus the other costs of serving additional customers and additional load) will burden existing ratepayers with excessive costs. On the other hand, if Gaz Métro fails to extend the system and pick up load that would more than pay for the incremental costs, existing customers (and the potential customers who are not served) will miss an opportunity to reduce their bills. Reasonable inputs and methodologies will reduce the probability of both types of errors and benefit Gaz Métro customers and the Québec economy.

In addition to the economic and consumer implications of improperly analysing the costs of line extensions, there are other public interest, environmental and sustainability implications. Inadequate analysis of line extensions may distort the investment decisions of the utility and customers. »

- Rapport d'expert de Paul L. Chernick, C-ROEE-0082, p. 4.
 - Voir aussi : N.S., vol. 4, p. (Témoignage de l'expert Chernick).
-
- Aux fins du dossier, la Régie devrait se garder contre la confusion de considérations de coûts propres à la détermination de la rentabilité des projets de développement et aux exercices distincts de l'établissement du revenu requis (au vrai sens du terme) et des tarifs. La preuve de Gaz Métro et de son expert, ainsi que, dans une certaine mesure, celle de l'ACIG, verse dans cette confusion.

LA PROPOSITION DE GAZ MÉTRO, C'EST CELLE DE L'EXPERT OVERCAST

- « 21. Gaz Métro fait sienne les conclusions du Dr Overcast et demande à la Régie d'approuver la méthode proposée par ce dernier (pièce Gaz Métro-6, Document 2) pour déterminer le coût marginal de prestation de services de long terme spécifique à chaque projet et d'autoriser Gaz Métro à l'utiliser dans l'analyse de la rentabilité d'un projet de raccordement d'un client, d'un ajout de charge chez un client existant ainsi que dans l'analyse de la rentabilité globale du plan de développement, tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-6, Document 1; »
 - B-0218, par. 21 et p. 4 (Conclusions);
 - Voir aussi : Gaz Métro-6, Document 1, B-0144, p. 2, 3.

LA PROPOSITION DE GAZ MÉTRO EST INADÉQUATE

- Trois des quatre experts reconnus par la Régie recommandent le rejet de la proposition de Gaz Métro.
- La presque totalité des intervenants au dossier demande à la Régie de ne pas accueillir la proposition de Gaz Métro pour la phase 3 A.

LA MÉTHODOLOGIE ET LES RECOMMANDATIONS DE L'EXPERT CHERNICK PERMETTENT DE TENIR COMPTE DE L'ENSEMBLE DES COÛTS MARGINAUX O&M RELIÉS AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

- La Régie devrait retenir la méthodologie proposée par l'expert Chernick, parce qu'elle est bâtie sur des principes solides et sur une analyse rigoureuse et réaliste.
- La portée de cette méthodologie englobe l'ensemble des catégories de coûts d'opérations, y compris plusieurs qu'exclurait Gaz Métro, et les coûts en amont attribuables à l'augmentation de la charge.
 - Présentation de Paul Chernick, C-ROEE-0091, p. 4.
 - N.S., vol. 4, p. (Témoignage de l'expert Chernick).
- La méthodologie est adaptée à la réalité des projets de développement allant de l'ajout de la charge et le branchement d'un seul client à l'ajout d'un grand nombre d'abonnés et des expansions territoriales d'envergure du réseau de

distribution. La Régie devrait écarter l'approche limitée de Gaz Métro, qui se rabat sur le paradigme de l'ajout d'un seul ou d'un nombre limité de clients aux caractéristiques de service connus par les vendeurs.

- Présentation de Paul Chernick, C-ROEE-0091, p. 5, 6;
 - N.S., vol. 4, p. (Témoignage de l'expert Chernick);
 - Ex. : N.S., vol. 3, p. 46 à 49 (Témoignages de M. Payeur et M. Lemay).
- La méthodologie rend compte du fait que les projets de développement engendrent une panoplie de coûts, certains importants et d'autres moins. Ces coûts s'additionnent, nécessitant l'ajout de ressources, souvent en portion d'unités (temps partiel, temps supplémentaire). Ils entrent tous dans les coûts pour la détermination de la rentabilité des projets de développement.
- Présentation de Paul Chernick, C-ROEE-0091, p. 5, 6 et 17;
 - N.S., vol. 4, p. (Témoignage de l'expert Chernick);
 - N.S., vol. 3, p. 116-117, 127-129 (Témoignage de l'expert Marcus).
- La méthodologie exige que l'évaluation de la rentabilité d'un projet d'extension de réseau traite à la fois le flux de revenus et le coût des opérations pour la durée totale de vie du projet. Cela englobe non seulement les coûts de la première année (établissement d'un nouveau client), mais également ceux qui sont récurrents (relève des compteurs, facturation, service à la clientèle) ainsi que ceux qui sont occasionnels (nouveau propriétaire, déménagement, recouvrement, mauvaises créances). Cela reflète la réalité que les projets de développement engagent Gaz Métro pour 20, 30 ou 40 ans.
- Réponse de l'expert Chernick à la DDR no. 2 de la Régie, question 1.1, C-ROEE-0090;
 - Présentation de l'expert Chernick, C-ROEE-0091, p. 7, 20;
 - N.S., vol. 4, p. (Témoignage de l'expert Chernick).
- En réponse à l'interrogation de la formation, l'expert a confirmé que les ajouts de charge engendrent des coûts d'opérations qui doivent s'intégrer à l'analyse de rentabilité.
- N.S., vol. 4, p. (Témoignage de l'expert Chernick).

DES RÉPONSES PROBANTES AUX POSTULATS ERRONÉS

- La demande de Gaz Métro inviterait la Régie à épouser l'approche hautement théorique et les postulats erronés et dommageables de son expert.

➤ L'expert Chernick recommande plutôt une approche qui s'inscrit dans la réalité d'utilités publiques réglementées et fournit des réponses probantes à ces postulats :

- La méthodologie doit tenir compte de l'ensemble des coûts de long terme au moment de la prise de décisions, engageant irrémédiablement Gaz Métro pendant des décennies. L'expert Chernick fait la démonstration que la Régie ne saurait permettre le recours au coût marginal de court terme pour les décisions de long terme.
- La méthodologie ne doit pas confondre une baisse éventuelle du coût par client (changements technologie, gains d'efficience) et la réalité irréfutable que l'ajout de clients engendrait des coûts supplémentaires d'opération. L'analyse de rentabilité ne doit pas ignorer ces coûts.
- La période d'analyse de la rentabilité (revenus et coûts), c'est le long terme. La Régie ne saurait limiter l'analyse à cinq, voire un an, comme le demande Gaz Métro en épousant les recommandations de son expert. De même, il n'est pas adéquat d'exclure des coûts d'opération, sous prétexte qu'ils ne sont pas causés par un client individuel.
- La méthodologie se fonde dans les coûts marginaux, mais en absence de telles valeurs, il est essentiel de recourir au coût moyen plutôt que de prétendre à tort que ces coûts doivent être considérés comme inexistantes aux fins de l'analyse de rentabilité.
- L'analyse de rentabilité doit tenir compte du fait que les projets de développement exposent Gaz Métro à une certaine probabilité de coûts de recouvrement et de mauvaises créances. On ne saurait ignorer ces coûts sous prétexte qu'au moment de la prise de décisions, on ne sait pas lesquels des clients engendraient de tels coûts.

Pour ces motifs, le ROEE demande à la Régie de :

- Refuser la proposition de Gaz Métro sur la méthodologie et la détermination des coûts marginaux de service de long terme;
- Suivre les recommandations de l'expert Paul Chernick sur la méthodologie et la détermination des coûts marginaux de service de long terme;
- Accorder au ROEE les frais de son intervention;
- Rendre la décision sur les frais des intervenants à même ou avant la décision à intervenir sur le fond dans le présent dossier.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS,

Montréal, le 21 avril 2017

(s) Franklin Gertler étude légale

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE
par : Franklin S. Gertler, avocat
Nicholas Ouellet, avocat
Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
t (514) 798-1988